

**DÉLIBÉRATION N° 2025-121
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2025**

Date de la convocation :	
23 octobre 2025	
Date de séance :	
30 octobre 2025	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
31 octobre 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	20
Procurations	3
Votants	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea		X	
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles		X	CHAMPS Agnès
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche	X		
CHING Francis		X	TEATA Marcelino
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	BUIILLARD Michel
PAVAOUAU Teura		X	
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred		X	
NENA Tauhiti		X	
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	
PERRY Doris		X	
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	
DARROUZES Nélia		X	
TETAUVIRA Benjamin		X	
AURAA Leila	X		

OBJET :

PORTANT MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2025-108 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025 PORTANT APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « REALISATION D'UN FORAGE DE RECONNAISSANCE DANS LA VALLEE DE TITIORO ».

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

20 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu la délibération du conseil municipal de Papeete n° 2025-71 du 27 mai 2025 relative à l'opération « Réalisation d'un forage de reconnaissance dans la vallée de Titioro » ;

Vu le rapport n°2025-74 du 30 octobre 2025 présenté par Monsieur Jules IENFA, 9^{ème} adjoint au maire ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2025

ADOPTE

Article 1

Le tableau présentant le plan de financement dans l'article 1^{er} de la délibération n°2025-108 du 1^{er} septembre 2025 est remplacé par le suivant :

	Montant HT	TVA	Montant TTC	%
AFD	3 341 289 XPF		3 341 289 XPF	8,4%
OFB	7 000 000 XPF		7 000 000 XPF	17,5%
Commune	24 988 711 XPF	4 592 900 XPF	29 581 611 XPF	74,1%
TOTAL :	35 330 000 XPF	4 592 900 XPF	39 922 900 XPF	100,0%

Article 2

Toutes les autres dispositions de la délibération n° 2025-108 du 1^{er} septembre 2025 restent inchangées.

Article 3

La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance



Patrick BORDET

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

RAPPORT N° 2025 – 74

**relatif à un projet de délibération portant modification de la délibération n° 2025-108
du 1^{er} septembre 2025 portant approbation du plan de financement de l'opération
« Réalisation d'un forage de reconnaissance dans la vallée de Titioro ».**

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjointes,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce projet de délibération vient modifier le plan de financement de l'opération de **réalisation d'un forage de reconnaissance dans la vallée de Titioro**.

La commune souhaite déposer un dossier de financement complémentaire auprès de l'AFD (Agence Française de Développement) à la suite du rejet de notre demande de financement auprès du « FIP2025-Etudes préalables ».

Le nouveau plan de financement s'établit alors de la façon suivante :

	Montant HT	TVA	Montant TTC	%
AFD	3 341 289 XPF		3 341 289 XPF	8,4%
OFB	7 000 000 XPF		7 000 000 XPF	17,5%
Commune	24 988 711 XPF	4 592 900 XPF	29 581 611 XPF	74,1%
TOTAL :	35 330 000 XPF	4 592 900 XPF	39 922 900 XPF	100,0%

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'approbation de ce nouveau plan de financement de l'opération.

Papeete, le 30 octobre 2025
Le Rapporteur,

Jules IENFA
9^e adjoint au maire délégué à l'eau